

Rapport du comité

qui ne changent pas d'idée. M. Forsey, qui est maintenant sénateur, disait en 1973 ce qui suit,

[Traduction]

Tel qu'il est maintenant, le Sénat fait beaucoup de bien et est trop faible politiquement pour faire grand mal.

Quel bien fait-il?

D'abord, il révisé les mesures législatives en détail et donne à tous les intéressés l'occasion de se faire entendre. Le Sénat constitue un immense réservoir de talents et d'expérience dans les domaines juridique et administratif, et ses comités font ce travail de révision efficacement, minutieusement et de façon économique.

Deuxièmement, il enquête sur les problèmes de portée publique. Les comités du Sénat font un grand nombre d'enquêtes de ce genre et les font de façon efficace, complète et économique.

Troisièmement, si jamais une situation d'urgence survenait, le Sénat pourrait grandement aider à y remédier.

[Français]

Monsieur le président, dans les derniers instants qui me restent, je voudrais répondre au député de Winnipeg-Nord qui m'a demandé tantôt ce que le Sénat avait fait qui a eu une conséquence directe sur la législation, ici, à la Chambre des communes. Je voudrais lui lire une lettre qui avait été envoyée par un étudiant en droit, alors qu'il répondait à ses critiques en disant que, par exemple, le fait que l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse avait été réduit de 70 à 65 ans était un résultat direct du rapport du Sénat sur la pauvreté.

Monsieur le président, je vois qu'il est 6 heures.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. McCleave): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures. La Chambre reprendra alors l'étude du bill C-89.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux affaires courantes afin de présenter un rapport de comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÊCHES ET FORÊTS

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des pêches et des forêts.

[M. Lachance.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ANTI-INFLATION

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ADJONCTION DE CERTAINES DÉFINITIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosdale): Que le bill C-89, tendant à modifier la loi anti-inflation, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, à 5 heures, j'étais en train d'examiner certaines des raisons pour lesquelles les Canadiens ne peuvent prendre le gouvernement au sérieux quand il parle de modération. J'étais en train de donner à la Chambre des exemples qui montrent selon moi pourquoi les Canadiens ne devraient pas prendre le gouvernement au sérieux quand il leur dit de comprimer leurs dépenses. Ce sont les exemples que leur donnent les ministres, les sous-ministres et les sous-ministres adjoints et qui me portent à penser que personne ne peut avoir confiance en ce que le gouvernement se propose de faire et fait actuellement.

Quand le débat a été interrompu à 5 heures, j'en étais au ministère des Communications et je signalais certaines dépenses de ce ministère qui pourraient nous amener à conclure qu'à moins que les ministres ne soient prêts à faire quelques gestes exemplaires, on ne peut espérer convaincre le gouvernement de maintenir ses dépenses à des niveaux réalistes.

Le gouvernement nous affirme que même en cette année d'austérité, il faut s'attendre à ce que les dépenses du gouvernement augmentent d'au moins 16 p. 100. Je suppose que ce 16 p. 100 sera suivi de crédits supplémentaires et qu'actuellement il est impossible de savoir ce que sera ce 16 p. 100 à la fin de la prochaine année financière.

Mais revenons à nouveau au ministère des Communications. Nous voyons que le ministre a dépensé pour son bureau au ministère, pour un nouvel ameublement, je suppose, \$9,477.92. Peut-être le sous-ministre a-t-il cru bon de faire quelques dépenses lui aussi. Mais il a été très modeste et ses nouveaux meubles ne lui ont coûté que \$1,484.80. Mais cela n'a pas empêché le sous-ministre adjoint d'y aller à fond de train. Voyant ce qui se passait dans les bureaux du ministre et du sous-ministre, il s'est commandé de nouveaux meubles qui ont coûté \$20,915.92. Il a maintenant autour de lui l'ambiance voulue pour réfléchir à son aise sur les propositions de la Commission de lutte contre l'inflation. Grâce à cette classe d'ameublement, il pourra communiquer comme personne d'autre au monde.

Même le ministre des Pêches (M. LeBlanc) n'a pas été oublié. Il s'est montré prudent et n'a rien consacré ni à son bureau du ministère ni à celui des Communes, mais je suppose que son adjoint, estimant qu'il était nouveau dans les parages, a cru nécessaire de commander de nouveaux meubles pour égayer l'atmosphère que lui avait léguée son prédécesseur. Il a dépensé \$5,911 pour acheter des nouveaux meubles.

Ensuite nous passons au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Jamieson). C'est un homme d'initiative et un homme d'action, même si les chiffres que nous examinons aujourd'hui n'en fournissent pas la preuve. Il a décidé que le bureau du ministère avait besoin d'être rajeuni, et il a consacré \$5,200. Son adjoint, voyant ces choses, a décidé qu'il avait besoin lui-même de meubles neufs et a donc a